

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS *de l'Eure*

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil n°15 – 1976 – SDAP 27

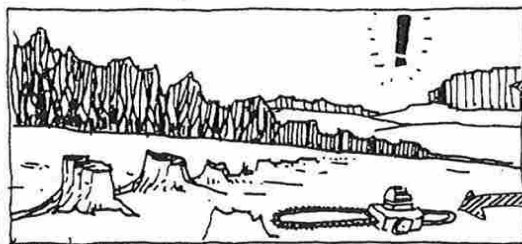
## Les haies champêtres

Voici une fiche réalisée il y a une trentaine d'années mais qui reste d'actualité, à vos outils pour planter de belles haies champêtres et ainsi conserver le caractère des paysages de Normandie.



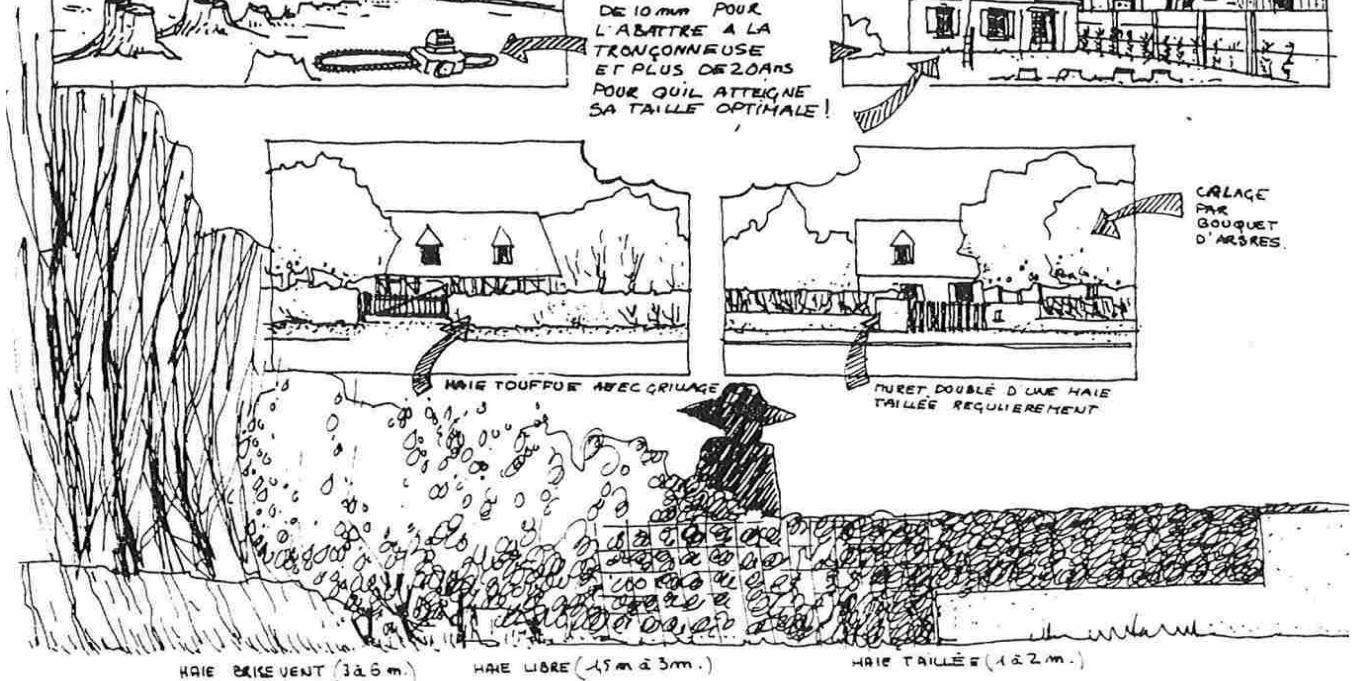
AVANT TOUTES NOUVELLES CONSTRUCTIONS OU AMÉNAGEMENTS  
IL IMPORTE DE PRÉSERVER LA VÉGÉTATION EXISTANTE

*Il convient en effet de maintenir les talus, les haies végétales et les arbres d'espèces locales afin de conserver le caractère spécifique de notre environnement.*



NE COUPER QUE  
LES ARBRES  
ABSOLUMENT  
NECESSAIRES À  
L'ÉDIFICATION  
DE VOTRE  
MAISON !

IL FAUT MOINS  
DE 10 ANS POUR  
L'ABATRE À LA  
TRONÇONNEUSE  
ET PLUS DE 20 ANS  
POUR QU'IL ATTEIGNE  
SA TAILLE OPTIMALE !



CALAGE  
PAR  
BOUQUET  
D'ARBRES

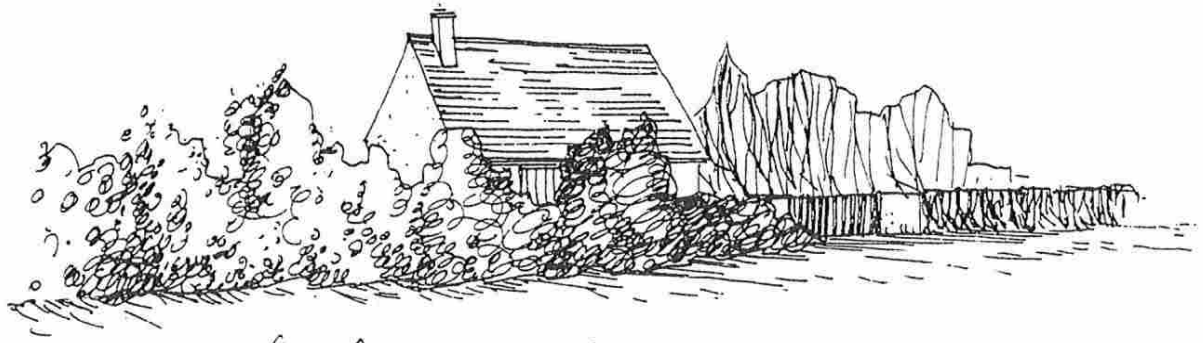
HAIE TOUFFUE AVEC GRILLAGE

MURET DOUBLE D'UNE HAIE  
TAILLÉE RÉGULIÈREMENT

HAIE PRISE VENT (3 à 6 m.)

HAIE LIBRE (1,5 m à 3 m.)

HAIE TAILLÉE (1 à 2 m.)



Les haies composées assurent un meilleur gaminage, les espèces ne complétant entre elles, d'où une protection plus rapide, elles sont plus résistantes aux maladies et participent à un meilleur équilibre écologique.

VARIÉTÉ DE VÉGÉTAUX ⇒ VARIÉTÉ D'INSECTES ⇒ VARIÉTÉ D'OISEAUX.

LES ESSENCES RECOMMANDÉES (CHAMPÊTRES.)

A FEUILLES CADUQUES

- Charme
- Cornouiller
- prunellier
- merisier purgatif

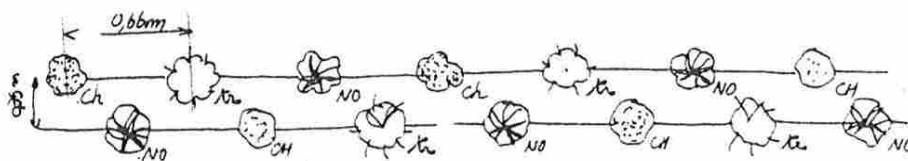
- érable
- fusain
- hêtre
- noisetier
- prunier

A FEUILLES PERSISTANTES

- Buis
- houx vert
- If

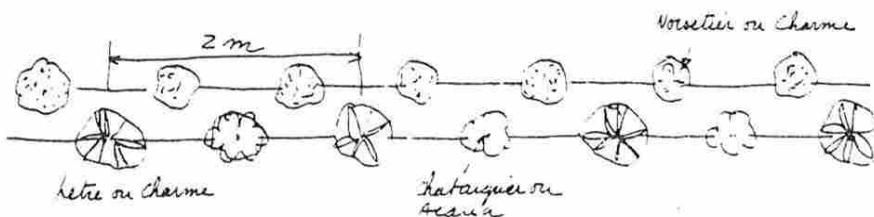
- genévrier
- genêt
- troène commun

haie taillée  
ou  
petit brise vent



- pour 20 m
- |                 |    |
|-----------------|----|
| Charme ou Hêtre | 20 |
| Noisetier       | 20 |
| troène          | 20 |

Brise vent de  
plus grande  
taille



- pour 20 m
- |                         |  |
|-------------------------|--|
| 5 érable ou tilleul     |  |
| 20 noisetier ou charme  |  |
| 5 hêtre ou chêne        |  |
| 10 charbonnier ou saule |  |

(D'APRES D. SOLJNER.)

des espèces comme le Prunier, le Laurier palme ne sont pas à employer en NORMANDIE.